

2018:11:05
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 5^e jour du mois de novembre 2018, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller

Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absente : Ginette Côté, conseillère

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 1er octobre 2018
 - 3.2. Séance extraordinaire du 16 octobre 2018
4. Lecture et adoption des comptes d'octobre 2018
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Fabrique Petit-Saguenay : Demande commandite deux cartes saison familiale Aréna 140\$
6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Directeur du Développement : Résolution d'engagement
 - 6.2. Mandat ergonomie : Serge Belley 1100\$
 - 6.3. Demande financière OTJ – 5000\$ 2 mois
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Chemin Saint-Étienne : Empierrement Yves Houde 2750\$ travaux chemin Saint-Étienne
 - 7.2. Eau Potable : Achat instrument Véolia – 5651\$
 - 7.3. Déneigement chemin : Chemin entre ciel et terre 1300\$
 - 7.4. Déneigement chemin : Chemin des îles 4000\$
 - 7.5. Déneigement chemin: Didace Côté 1600\$
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Dépôt et adoption 1er projet de règlement 18-321 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 relatif à un changement des limites pour l'affectation habitation (H) et l'affectation commerciale, de service et habitation (CH)
 - 8.2. Dépôt et adoption 1er projet de règlement de concordance 18-322 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 en concordance avec la modification du plan d'urbanisme relatif à un changement des limites pour l'affectation habitation (H) et l'affectation commerciale, de service et habitation (CH)
 - 8.3. Dépôt et adoption 1er projet de règlement 18-323 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 construction de résidence principale possédant une plus petite superficie au sol dans les zones d'affectation agroforestière (AF) et de villégiature (V)
 - 8.4. Incubateur entreprises Bas-Saguenay : Participation financière 2019 – 874\$
 - 8.5. Julie Simard Urbaniste : Mandat modification plan urbanisme démarche à porté collective et révision politique des chemins de tolérance
 - 8.6. Résolution d'appui : Demande CPTAQ Dossier Pascal Boivin
 - 8.7. Résolution d'appui : Demande CPTAQ dossier Jacques Lavoie
9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 9.1. Résolution d'appui : Projet d'escalade secteur Lac Cardinal
 - 9.2. Résolution d'appui Réfection de sentier avec Eureka
10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE
11. VARIA
 - 11.1. Autorisation signature contrat Saguenayensia 4550\$
 - 11.2. Acceptation des travaux pour demande subvention PAERLL 15 000\$ + 25 000\$ travaux chemin Saint-Étienne et creusage des fossés
 - 11.3. Dépôt au conseil des états comparatifs
12. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2018:11:279 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2018:11:280 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**3.2 2018:11:281 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 octobre 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2018:11:282 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **64 730.47 \$** pour l'année financière **2018**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2018:11:283 DON POUR ACTIVITÉS DU 100^e DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE 140 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse Saint-François d'Assise sollicite des commandites pour organiser des tirages lors de différentes activités qu'ils tiendront en 2018 et 2019 pour souligner les 100 ans de la paroisse;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en achetant des passes de saison de patinage libre à l'aréna de la Vallée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay achète deux passes de saison de patinage libre à l'OTJ de Petit-Saguenay pour un total de 140 \$ (Ch. 5612), pour les remettre à la Fabrique pour leurs activités du 100^e.

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**6.1 2018:11:284 EMBAUCHE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT
NICOLAS LAMARQUE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a ouvert un poste permanent de directeur du développement et a retenu 5 candidatures;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'entrevues et de tests de connaissances, le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Nicolas Lamarque;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay embauche M. Nicolas Lamarque comme employé-cadre à titre de directeur du développement, au taux horaire de 20.00 \$ pour une semaine régulière de 35 heures, à partir du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

QUE que les conditions salariales seront décrites dans un contrat d'embauche, signé entre les deux parties et qui sera déposé aux archives.

**6.2 2018:11:285 MANDAT ERGONOMIE POSTES DE TRAVAIL
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire évaluer l'ergonomie des postes de travail des employés de bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une mauvaise posture de travail entraîne des problèmes de santé à long terme;

CONSIDÉRANT que Serge Belley Ameublement de bureau Enr. offre ses services pour réaliser une étude ergonomique au coût de 225 \$ pour la 1^{ère} personne et 125 \$ pour les personnes supplémentaires, plus 75 \$ de frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Serge Belley Ameublement de bureau enr pour réaliser une analyse ergonomique de 8 postes de travail de la municipalité, au coût total de 1100 \$ plus frais de déplacement et les taxes;

**6.3 2018:11:286 PRÊT OTJ 5000 \$ ACHAT ZAMBONI ÉLECTRIQUE
(C.M. Art. 83-204-966)**

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay a fait l'acquisition d'une Zamboni électrique et manque de liquidité en attendant la réponse des demandes de commandites aux entreprises et institutions locales;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accorde un prêt de 5000 \$ à l'OTJ de Petit-Saguenay, remboursable après une période maximale de 2 mois pour défrayer les coûts d'acquisition de la nouvelle Zamboni électrique.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

**7.1 2018:11:287 EMPIERREMENT SECTION CHEMIN SAINT-ÉTIENNE
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT qu'une section du chemin Saint-Étienne a besoin d'enrochement de façon urgente avant l'hiver;

CONSIDÉRANT que Yves Houde offre ses services pour réaliser les travaux au coût de 2750 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Yves Houde pour l'enrochement d'une section du chemin Saint-Étienne au coût de 2750 \$ plus taxes.

**7.2 2018:11:288 ACHAT INSTRUMENTS DE MESURE EAU POTABLE ET
EAUX USÉES 5621 \$ PLUS TAXES (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que plusieurs équipements de mesures pour l'eau potable et les eaux usées sont à remplacer;

CONSIDÉRANT que ces instruments sont obligatoires pour réaliser les tests demandés par le ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de 2 moniteurs multi paramètres, d'un analyseur de chlore et de solutions d'étalonnage chez Véolia pour un coût de 5651.20 \$ plus taxes et transport.

**7.3 2018:11:289 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN ENTRE-CIEL-ET-
TERRE 1 AN 1300 \$ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Vie cosmétiques naturels a fait la demande pour renouveler le contrat de déneigement du chemin Entre-Ciel-Et-Terre pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat de déneigement du chemin Entre-Ciel-Et-Terre 2018-2019 à l'entreprise Vie cosmétiques naturels pour un montant de 1300 \$ payable en 3 versements de 433.33 \$ les 15 décembre 2018, 15 février 2019 et 15 avril 2019.

QUE les paiements sont conditionnels à ce que les travaux de déneigement soient réellement effectués et la municipalité de Petit-Saguenay peut mettre fin à cette entente en tout temps.

**7.4 2018:11:290 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN DES ÎLES 1 AN 4000 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que l'entreprise les Cerfs rouges Saint-Étienne a fait la demande pour renouveler le contrat de déneigement du chemin des Îles pour la saison hivernale 2018-2019 pour un montant de 4000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat de déneigement du chemin des Îles pour la saison 2018-2019 aux Cerfs rouges Saint-Étienne pour un montant de 4000 \$ payable en 2 versements, soit 1333.33 \$ le 15 décembre 2018 et 2666.67 \$ le 15 février 2019.

QUE les paiements sont conditionnels à ce que les travaux de déneigement soient réellement effectués et la municipalité de Petit-Saguenay peut mettre fin à cette entente en tout temps.

**7.5 2018:11:291 CONTRAT DÉNEIGEMENT CÔTE DIDAS CÔTÉ 1600 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité entretient la côte Didas Côté pendant l'hiver;

CONSIDÉRANT que les Semences Saguenoises offrent leurs services pour effectuer le déneigement pour un montant de 1600 \$ plus taxes pour la saison;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde le contrat de déneigement de la côte Didas Côté pour la saison 2018-2019 aux Semences Saguenoises au montant de 1600 \$ plus taxes payable en 3 versements de 533.33 \$ les 15 décembre 2018, 15 février 2019 et 15 avril 2019.

QUE que le sablage de la côte sera réalisé par Yves Houde au besoin sur demande de la municipalité.

QUE que la municipalité peut mettre fin au contrat en tout temps si elle n'est pas satisfaite du travail effectué.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**8.1 2018:11:292 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
N° 18-321, MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 15-289
RELATIF À UN CHANGEMENT DES LIMITES POUR L'AFFECTION
HABITATION (H) ET L'AFFECTION COMMERCIALE, DE SERVICE
ET HABITATION (CH)**

ATTENDU QUE la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay a le pouvoir, en vertu des articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), de modifier son plan d'urbanisme.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay désire offrir plus d'opportunités d'établissement pour les usages commerciaux de détail et de services au sein de son périmètre urbain;

- ATTENDU QUE** les rues Tremblay et du Quai sont propices à l'établissement de commerces de détail et services de proximité, d'ateliers industriels artisanaux et d'usages légers liés à la récréation urbaine tout en étant compatibles avec l'usage habitation;
- ATTENDU QU'** un changement d'affectation le long des rues Tremblay et du Quai est concordant avec les objectifs du plan d'urbanisme, dont les suivants :
- favoriser une proximité et une accessibilité des services pour les résidents;
 - favoriser une cohabitation harmonieuse entre la fonction résidentielle et les usages commerciaux;
 - favoriser l'implantation commerciale aux endroits les plus propices à leur développement;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} octobre 2018.
- ATTENDU QU'** en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;
- ATTENDU QUE** ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);
- ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal adopte le premier projet règlement portant le numéro 18-321 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 15-289 de manière à modifier les limites de l'affectation Habitation (H) et de l'affectation Commerciale, de service et habitation (CH) de manière à agrandir cette dernière à même l'affectation Habitation en bordure de la rue Tremblay et de la rue du Quai pour les tronçons qui longent la rivière Petit-Saguenay à l'intérieur du périmètre urbain.

8.2. 2018:11:293 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE N° 18-322 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 EN CONCORDANCE AVEC LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME RELATIF À UN CHANGEMENT DES LIMITES POUR L'AFFECTION HABITATION (H) ET L'AFFECTION COMMERCIALE, DE SERVICE ET HABITATION (CH)

- ATTENDU QUE** la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- ATTENDU QUE** le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 18-321 relativement à un changement des limites pour l'affectation Habitation (H) et l'affectation Commerciale, de service et habitation (CH).
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Petit-Saguenay doit mettre en concordance les dispositions du règlement de zonage avec la modification à son plan d'urbanisme visé par le règlement numéro 18-321;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Petit-Saguenay peut procéder simultanément à la modification de son règlement de zonage en concordance avec la modification apportée à son plan d'urbanisme;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} octobre 2018.
- ATTENDU QU'** en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;
- ATTENDU QUE** ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);
- ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal adopte le premier projet règlement de concordance portant le numéro 18-322 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 en concordance avec la modification du plan d'urbanisme et visant les objectifs suivants :
- Remplacer la vocation dominante Habitation (H) des zones 10, 17 et 18 par la vocation dominante Commerciale, de service et habitation (CH).
 - Ajouter des usages et des dispositions pour les zones 10, 17 et 18 afin de refléter les nouvelles conditions afférentes à des zones à dominance Commerciale, de service et habitation (CH).

8.3 2018:11:294 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 18-323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE PRINCIPALE POSSÉDANT UNE PLUS PETITE SUPERFICIE AU SOL DANS LES ZONES D'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE (AF) ET DE VILLÉGIATURE (V)

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);
- ATTENDU QUE** le règlement de zonage de Petit-Saguenay est entré en vigueur le 27 novembre 2015;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;
- ATTENDU QUE** la municipalité désire répondre à des demandes de la population de construire des résidences principales possédant une plus petite superficie au sol dans les zones d'affectation agroforestière (AF) et de villégiature (V);
- ATTENDU QUE** des dispositions relatives à l'exemption de fournir et de maintenir des cases de stationnement dans le noyau urbain doivent être ajustées afin de prévoir à d'éventuelles implantations commerciales dans le périmètre urbain;
- ATTENDU QUE** des usages considérés plus perturbateurs doivent être interdits dans certaines zones récréatives (R);
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} octobre 2018.
- ATTENDU QU'** en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;
- ATTENDU QUE** ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);
- ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement portant le numéro 18-323 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290, visant les objectifs suivants :
- réduire la superficie maximale au sol des résidences dans les zones à vocation dominante agroforestière (AF) et de Villégiature (V);

- prolonger la période d'exemption de fournir et de maintenir des cases de stationnement dans le noyau urbain pour les commerces saisonniers et ajouter plus de flexibilité pour une exemption additionnelle;
- limiter des usages de la classe d'usage agroforestière (AF) considérés non compatibles pour les zones R25 et R26.

8.4 2018:11:295 APPUI PROJET INCUBATEUR TOURISTIQUE ET AGRICOLE RÉGIONAL 1874 \$ (2019) (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT qu'un projet d'incubateur touristique et agricole régional (ITAR) a été présenté au conseil municipal le 23 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le projet a pour but de stimuler et renforcer l'entrepreneuriat touristique et agricole du Bas-Saguenay en développant, diversifiant et consolidant l'offre en entrepreneuriat et en offrant un support aux promoteurs touristiques et agricoles.

CONSIDÉRANT qu'une participation financière de 1874 \$ est demandée à la municipalité de Petit-Saguenay pour démarrer le projet;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière au montant de 1874 \$ pour le démarrage d'un projet d'incubateur touristique et agricole régional sur le territoire du Bas-Saguenay.

QUE cette dépense sera versée à même le budget 2019.

8.5 2018:11:296 MANDAT JULIE SIMARD MODIFICATION RÈGLEMENTS URBANISME – DEMANDE CPTAQ À PORTÉ COLLECTIVE MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 16-355 modifiant le schéma de la MRC afin de rendre applicable la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective, pour l'implantation de résidences en zone agricole;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées doivent entreprendre des démarches afin de modifier le plan et les règlements d'urbanisme afin d'intégrer les dispositions modifiées;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay mandate Julie Simard, urbaniste, pour modifier le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité afin d'intégrer les dispositions de la demande à portée collective, pour l'implantation de résidences en zone agricole;

QUE ce mandat sera réalisé en 2019 et puisé à même le budget 2019.

8.6 2018:11:297 DEMANDE AUTORISATION CPTAQ PASCAL BOIVIN
(C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Boivin fait une demande d'autorisation à la CPTAQ pour agrandir sa résidence existante pour la transformer en résidence bifamiliale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande à la CPTAQ de monsieur Pascal Boivin, pour agrandir sa résidence existante, située sur les lots P-8 et P-9 rang 2 Saguenay, canton de Dumas, pour la transformer en résidence bifamiliale.

QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, certifie que cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay

QUE la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas d'espace vacant non-agricole dans ce secteur pour satisfaire cette demande.

8.7 2018:11:298 DEMANDE AUTORISATION CPTAQ JACQUES LAVOIE
(C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Lavoie fait une demande d'autorisation à la CPTAQ pour agrandir son terrain résidentiel pour le rendre conforme à la réglementation municipale afin de pouvoir construire des installations septiques conformes et d'avoir accès au ruisseau pour avoir un puits de surface;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande à la CPTAQ de monsieur Jacques Lavoie, pour acquérir une parcelle de terrain de 3255.2 m² pour rendre son terrain, lot P-2 rang 1 Saguenay, canton de Dumas, conforme à réglementation municipale afin de pouvoir construire des installations septiques conformes et d'avoir accès au ruisseau pour avoir un puits de surface.

QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, certifie que cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay

QUE la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas d'espace non-agricole contigu à ce terrain pour satisfaire cette demande.

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 2018:11:299 APPUI PROJET ESCALADE LAC CARDINAL DE LA FQME (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) désire présenter un projet pour améliorer le site d'escalade du lac Cardinal de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que des demandes d'autorisations et de financement seront faites dans les prochains mois et l'appui de la municipalité;

CONSIDÉRANT ce projet est prioritaire pour la municipalité de Petit-Saguenay puisqu'il permettra d'assurer le développement de ce site exceptionnel, qui comprend notamment des parois recensées pour l'escalade de glace et un secteur permettant la pratique d'escalade de type psicobloc;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde son appui au projet de la FQME pour la réalisation du projet d'amélioration du site d'escalade du lac Cardinal de Petit-Saguenay.

9.2 2018:11:300 PRÉSENTATION PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire présenter un projet dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)*, pour réhabiliter quatre sentiers sur son territoire, à savoir : sentier de la savane à Pierrot, sentier cap à Don jean, sentier des vallées et le sentier du lac Alphée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la présentation du projet de **Réhabilitation des sentiers de Petit-Saguenay** au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le

cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air*;

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay désigne monsieur Philôme La France, maire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

11. VARIA

11.1 2018:11:301 AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT SAGUENAYENSIA ÉDITION 100^e 4550 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la Société historique du Saguenay offre à la municipalité la production d'un numéro thématique de la revue Saguenayensia (60.1) au sujet du 100^e anniversaire de Petit-Saguenay, comprenant un total de 40 pages, dont 20 pages d'articles, 9 pages de chronique et 11 pages dédiés à l'organisme;

CONSIDÉRANT la municipalité financera la production de la revue par l'achat de 5 pages publicitaires;

CONSIDÉRANT que la SHS a soumis un contrat à signer et que le conseil en accepte les conditions;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal autorise le maire, M. Philôme La France, à signer, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, le contrat avec la Société Historique du Saguenay pour la production d'un numéro thématique de la revue Saguenayensia au sujet du 100^e anniversaire de Petit-Saguenay.
- QUE** la municipalité s'engage à financer la création de la revue par l'achat de 5 pages publicitaires pour un total 4550 \$.

11.2a 2018:11:302 APPROBATION FINALE TRAVAUX PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PPA 15 000 \$ DOSSIER : 00027313-1 – 94205 (02) – 2018-07-23-13 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation d'une subvention au montant de **15 000 \$** en date du 27 juillet 2018 de madame Véronique Tremblay, ministre des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, circonscription

électorale de Dubuc, portant le n° de dossier 00027313-1 – 94205 (02) – 2018-07-23-13;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les dépenses d'un montant de **15 659 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**11.2b 2018:11:303 APPROBATION FINALE TRAVAUX PROGRAMME D'AIDE
À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PPA 25 000 \$
DOSSIER : 00027642-1 – 94205 (02) – 2018-07-26-43
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation d'une subvention au montant de **25 000 \$** en date du 21 août 2018 de madame Véronique Tremblay, ministre des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux, portant le n° de dossier 00027642-1 – 94205 (02) – 2018-07-26-43;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les dépenses d'un montant de **25 618 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

13.3 DÉPÔT RAPPORTS REVENUS ET DÉPENSES (C.M.Art. 176.4)

La secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, dépose au conseil municipal les deux états comparatifs comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal.

11.4 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

Financière Banque Nationale

Billet à signer pour un renouvellement d'emprunt et chèque de 158 372.85\$

Agence du revenu du Canada

Avis de conformité du régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de Petit-Saguenay.

M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

Projet de règlement 18-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ayant pour objet de créer une affectation industrialo-portuaire à Sainte-Rose du nord.

Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Lors du lancement annuel, le réseau Biblio a souligné les 25 ans d'implication et de service de madame Aurore Gagné, responsable de la bibliothèque à Petit-Saguenay.

Récif 02

Invitation à sa conférence de presse le mardi 23 octobre.

Association pulmonaire Québec

Invitation à participer à la 3^e Campagne « Villes et municipalités contre le radon »

Association canadienne pour la santé mentale Saguenay

Invitation à participer au mouvement de gratitude en se procurant des cartes Merci.

Gouvernement du Canada

Réception d'un chèque de 1 440 \$ pour la subvention Emploi Étudiant 2018

M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

Réception du versement final de la compensation au niveau du recyclage pour l'année 2017

Village Vacances Petit-Saguenay

Lettre de remerciement pour la collaboration de la Municipalité aux événements Festi-bouffe.

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel pour le mois d'octobre, eau potable.

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel pour le mois d'octobre, eau usée.

Ministère de la Sécurité publique Québec

Demande de confirmation des sommes reçues dans le cadre d'un audit du programme d'aide financière relatif aux pluies abondantes et aux vents violents survenus les 28 et 29 août 2011 et aux imminences de mouvements de sol s'y rattachant.

Commission de protection du territoire agricole Québec

Copie conforme d'une lettre à Monsieur Denis Simard confirmant la fermeture du dossier.

Commission de protection du territoire agricole Québec

Copie conforme d'un avis de non-conformité émise à Monsieur Pascal Blouin.

La Mutuelle des municipalités du Québec

Réception d'un chèque suite à une réclamation pour bris aux quais et avis de fermeture de dossier.

Retraite Québec

Mise en place d'un portail sécurisé pour simplifier la production de la Déclaration annuelle de renseignements et demande de confirmation de nos coordonnées.

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Québec

Réception de 2 avis de dépôt au cadastre.

Ville de Saguenay

Remboursement pour amendes et frais de cour du 1er juillet au 30 septembre 2018.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Invitation à une rencontre entre les maires, directeurs généraux et les parrains des municipalités le 22 novembre.

Commission de protection du territoire agricole Québec

Suite à la demande de Madame Myriam Cloutier, la Commission autorise à une fin autre que l'agriculture, l'établissement d'une servitude de passage à une partie du lot 26, rang 1 Saguenay du cadastre du Canton de Dumas.

Ministère de la Sécurité publique Québec

Réception d'un chèque de 15000 \$ correspondant à une avance pour le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017.

Desjardins Entreprises

Modification de la Convention d'adhésion AccèsD affaires.

M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

Invitation à des conférences sur le patrimoine agricole, le 8 novembre 2018

Fédération Québécoise des Municipalités

Lettre à Madame Geneviève Guilbault, Vice-première ministre, demandant une aide financière plus importante dans le but de diminuer la contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Major Carl Archambault, CD, Commandant (I) du Régiment du Saguenay

Invitation à la dégustation annuelle de vins et fromages du Régiment du Saguenay.

M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

Avis de convocation à une rencontre le 6 novembre et ordre du jour.

Table Jeunesse du Bas-Saguenay

La Table jeunesse suspend temporairement ses rencontres de partenaires et ne demande pas d'aide financière pour 2019.

Commission de protection du territoire agricole Québec

Copie conforme à la Municipalité et à Monsieur Francis Boudreault, d'une lettre adressée à Monsieur Tremblay, arpenteur géomètre demandant des documents supplémentaires.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Québec

Information sur les nouvelles modalités concernant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités.

Maison des soins palliatifs du Saguenay

Accusé de réception d'un montant de 450 \$ pour la participation financière de la municipalité pour l'année 2018.

M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.

- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours : invite la population à une rencontre publique le 5 novembre pour discuter du budget 2019. Plus de présence a été demandée à la Sûreté du Québec. Un vidéo publicitaire sera présenté et diffusé en 2020. Dossiers à la MRC : éco-centre, tourisme, Projet d'Internet par fibre optique sur tout le territoire est débuté. Augmentation du budget 2019 pour la régie Incendie pour se conformer au schéma de couverture de risques. Pourparlers avec l'OTJ afin d'établir un protocole avec la municipalité et le MTQ a été rencontrer au sujet de l'affichage de la halte routière et du sentier des Vallées.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 19 h 33, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2018:11:282 – 2018:11:283 – 2018:11:284 - 2018:11:285 – 2018:11:286 – 2018:11:287 – 2018:11:288 – 2018:11:289 – 2018:11:290 2018:11:291 – 2018:11:295 – 2018:11:296 – 2018:11:301.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim